



Mon propriétaire peut augmenter le loyer à tout moment ?

Par **delannay**, le **26/06/2009** à **17:48**

Bonjour,
Suite à changement du montant de mon ALF, mon propriétaire a touché un trop perçu de ma part. C'est à ce moment là qu'il m'a annoncé que le loyer allait augmenter. En a-t-il le droit ? Mon contrat de location a été signé le 24/11/95 avec prise d'effet le 01/12/95.
merci

Par **Paula**, le **28/06/2009** à **17:04**

Bonjour,
Votre propriétaire ne peut vous augmenter que le 1er décembre de chaque année et en tenant compte de l'indice d'augmentation.
Donc, une augmentation par an.
Très cordialement

Par **delannay**, le **29/06/2009** à **23:40**

bonjour,
des travaux importants devraient également être effectués dans l'appartement (toit de la véranda qui fuit entre autre chose !) Mon propriétaire repousse à chaque fois ces travaux pour X raisons !!
Ces travaux devront-ils être effectués avant l'augmentation de loyer prévu ?
Il me parle également de réajuster le loyer en plus de l'augmentation ??? Peut-il le faire ???
Merci pour votre réponse